



E.R.I.P.
asbl

ÉCOLE RÉGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE

Adresse courrier: Rue du Planeur 10 - 1130 Bruxelles
☎ 02 201 16 16 e-mail : erip@eripgip.be

APPEL AUX CANDIDATS – CHARGÉ(E) DE COURS (H/F) TEMPS PARTIEL FORMATION DE BASE – INSPECTEUR DE POLICE EXERCICES DE DROIT

Offre d'emploi pour une charge de cours à temps partiel au sein du rôle linguistique français :

EXERCICES D'INTRODUCTION AU DROIT (8h) EXERCICES DE DROIT PÉNAL (8h)

Objectif de la formation:

À l'issue de la formation, l'aspirant sera capable de :

- a) Justifier tout acte policier selon le cadre légal et dans le respect des droits et libertés de l'être humain
- b) Effectuer son travail selon la philosophie de l'excellence dans la fonction de police (fonction de police orientée vers la communauté, fonction de police guidée par l'information, gestion optimale)
- c) Faire le lien avec les cours théoriques des clusters 1.3., 4.1., 4.2. et 4.3.
- d) Faire la différence entre les différents types de droit et déterminer quand et à quel degré l'inspecteur de police est compétent.
- e) Citer et expliquer les différentes juridictions et les différents intervenants dans la procédure pénale.
- f) Manipuler le code pénal en faisant la différence entre les éléments ressortant du livre 1 et du livre 2.
- g) Sur la base de casus, qualifier des infractions en se positionnant en tant qu'inspecteur de police intervenant, déterminer quels seront les actes à poser, les acteurs à contacter ou à qui transmettre les constatations, et les juridictions compétentes en termes de poursuites pénales.
- h) Analyser un dossier pénal et les différentes pièces le constituant.

Groupe-cible: Formation de base d'Inspecteur de police

Contenu de la formation:

Exercices sous la forme d'études de cas sur les matières théoriques des clusters 4.1. et 4.2.
Préparation au cluster 6 du bloc 2 sur l'étude approfondie du livre 2 du code pénal.

- Introduction au droit public - droit privé
- Hiérarchie des normes du droit
- Expliquer le but du droit
- Sources du droit (évolution de la coutume, règles de droit écrites, doctrine, jurisprudence, directives du Parquet,...)
- Faire la distinction avec les différents domaines du droit: droit pénal, droit judiciaire, droit civil, droit fiscal, droit social,...
- 3 caractéristiques : droit sanctionnateur, droit légal (principe de légalité), droit public (autonome)
- Expliquer le but du droit pénal (droit sanctionnateur – imposition d'une peine supplémentaire)
- Relation entre le livre 1 et 2 du CP et les lois pénales particulières
- Quand, où et vis-à-vis de qui le droit pénal est-il d'application ?
- Parcourir dans les grandes lignes les chaînes du droit pénal (en lien avec la police)
- Classification légale - les trois sortes d'infractions :
 - Contravention
 - Délit
 - Crime
 - (Art. 2 du CP – lien avec l'organisation judiciaire)
- Lien avec la peine
- Commenter les différentes sortes de peines et faire la différence avec les sanctions non pénales et mesures de sûreté
- Principe de dépenalisation des infractions (correctionnalisation et contraventionnalisation)
- Peine effective, sursis, suspension (sous conditions)
- Lien avec d'autres sortes de classifications, par exemple : en fonction de la manière dont l'infraction est exécutée (instantanée ou continue), classification légale (art. 150 CJ), en fonction de la manière dont l'infraction est exécutée (délits de commission et délits d'omission), élément moral (intentionnel et non intentionnel), délits publics et plaintes, en fonction de la valeur à protéger (fiscale, économique, sociale)
- Élément matériel / moral
- La participation punissable (auteur et co-auteur / complicité)
- La tentative punissable
- Facteurs qui ont un impact sur les infractions : causes de justification (légitime défense, état de nécessité, l'ordre ou le commandement légal) et causes de non-imputabilité (minorité, démence, erreur et ignorance, contrainte et force majeure)
- Facteurs qui ont un impact sur la peine : circonstances aggravantes, causes d'excuse, circonstances atténuantes et rappel légal

Évaluation (*évaluation permanente et travail journalier*)

Début et fin de la charge de cours : À partir d'octobre 2021**Profil recherché :**

- Être juriste ou membre de la magistrature
ou être membre de la police locale ou fédérale
- Disposer d'un master en droit (*à défaut d'un bachelier*)
- Avoir une connaissance approfondie et une expérience pratique de la matière à enseigner (*droit pénal*)
- Avoir une expérience d'enseignement et/ou une formation pédagogique et être disposé à donner ce cours selon une méthode active est un atout.

Introduction des candidatures :

Cette offre vous intéresse? Vous voulez contribuer activement à la formation des futurs policiers?

Envoyez-nous votre candidature, accompagnée d'un C.V. et d'une brève lettre de motivation, par e-mail à l'adresse candidatures@erippjip.be

Avant le jeudi 12 août 2021.